Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Montsoreau
l' Île au Than

Écart de l'Île-au-Than, Montsoreau

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49010721
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : écart
Appellation : écart de l'Île-au-Than
Parties constituantes non étudiées : maison, jardin, voirie, communs, ensemble agricole

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Réseau hydrographique : la); Boire-du-Chêne Loire
Références cadastrales :

Historique

1. Des îlots de Loire

Depuis l'Antiquité gallo-romaine, au moins, le lit de la Loire n'a pas connu de variations majeures dans le secteur de la confluence de la Loire et de la Vienne. Toutefois, le tracé précis des berges a été modifié en bien des points au fil de crues ou d'interventions humaines. Ainsi, d'anciennes îles de la Loire ont été fixées, notamment au cours des derniers siècles, pour former les rives que l'on parcourt aujourd'hui.
Une enclave habitée de Montsoreau en rive droite de la Loire, sous le toponyme d'Île-au-Than, est constituée de plusieurs de ces anciennes îles fluviales.
À partir de la documentation conservée, il est possible d'établir quelques jalons qui permettent de mieux entrevoir la formation de cette enclave montsorélienne et de la mettre en relation avec les territoires voisins des communes de Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire) et Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire) qui connurent une même histoire.
Il s'agit d'un ensemble d'anciennes îles qui furent, peut-être antérieurement déjà, mais définitivement maintenues dans le lit mineur du fleuve dès lors que fut édifiée vers 1166-1169 la Grande levée d'Anjou, sous Henri II Plantagenêt, pour protéger les bords de Loire contre les inondations et notamment permettre un meilleur développement économique des terres de la vallée de l'Authion.
Comme c'est le cas encore de nos jours, ces îles ne devaient pas être entourées d'eau l'année durant et formaient probablement un ensemble de terres plus ou moins rattachées entre elles aux basses eaux. Obéissant à des préoccupations liées au transport ou au risque de crue, les cartes et plans anciens font ainsi alterner la figuration de ces îles, selon qu'elles privilégient une représentation en période de basses ou de hautes eaux. En reprenant les noms qui leur sont donnés sur le plan cadastral, on observe sur une carte dressée en 1681 que l'Île au Than, l'Île Drugeon et l'Île Ruesche sont bien individualisées. La carte de Cassini, réalisée vers 1750 et moins détaillée, n'en fait par contre qu'une seule "isle des Tans", que la boire du Chêne sépare des "chantiers" qui bordent la levée. Une carte du cours de la Loire en 1755 scinde à nouveau cette entité en trois îlots (Drugeon, Than, et Ruesche).
Regroupant à nouveau l'ensemble en une seule île sous le nom générique d'Île-de-Montsoreau (tombé depuis lors en désuétude), le plan cadastral de 1813 permet, au vu du découpage parcellaire et de la toponymie, de cerner la topographie

fine de cette enclave montsorélienne et de repérer les évolutions, ensablements, végétalisations et conquêtes parcellaires qui ont conduit au rattachement de ces îlots entre eux.

2. Des îlots cultivés et habités

Régulièrement enrichis d'alluvions lors des hautes eaux qui les submergent, les prés et terres sont ici fertiles et humides, permettant une agriculture et un élevage de bon rapport.
La mise en valeur de ces îlots est ancienne : les aveux que Jeanne Chabot rend au roi René d'Anjou en 1480 montrent d'une part, que les seigneurs de Montsoreau en avaient la suzeraineté jusqu'assez loin en aval et d'autre part que les possesseurs de parcelles situées sur ces îles étaient nombreux. Il semble par ailleurs que l'on comptait alors une plus grande quantité d'îlots au regard des toponymes qui les désignent. Parmi ces noms, certains subsistent encore, comme l'Île aux Mignons ; d'autres entrent en résonnance avec ceux livrés par le cadastre napoléonien et renvoient aux anthroponymes des familles qui les exploitent, comme l'"isle feu Michel Ruesche" (l'Île Ruesche du cadastre ?) ; c'est aussi vraisemblablement le cas de l'Île aux Mignons, puisque parmi les agriculteurs mentionnés pour ces îlots se trouvent des membres de la famille Mignon.
Ce phénomène liant anthroponymie et microtoponymie perdurera des siècles plus tard : si la famille Tan ne figure ainsi pas parmi les plus anciennement possessionnées dans ces îles, leur nom est fixé dans la toponymie (avec de nombreuses variantes orthographiques : Tants, Tans, Temps, Than, etc.) depuis au moins le milieu du XVIIIe siècle, pour désigner initialement l'écart situé autour du carrefour des actuelles rues du Port et des Mariniers, où sont installés plusieurs de ses membres en 1813 (nommés dans la matrice du cadastre napoléonien), avant que l'ensemble du secteur habité soit connu sous le toponyme de l'Île-au-Than.
Il est difficile, toutefois, d'établir à quelle date se met ici en place un habitat pérenne. Si l'aveu de 1480 évoque des îles habitées, elles semblent se situer ailleurs qu'ici. Quant aux bâtiments en élévation les plus anciens repérés, ils ne sont pas antérieurs au XVIIe siècle. L'implantation d'un habitat continuellement occupé depuis lors sur l'actuel site désigné comme l'Île-au-Than eut donc sans doute lieu entre la fin du XVe et le XVIIe siècle.
Cartes et documents d'archives témoignent d'un peuplement relativement ancien sur des îles du secteur de la vallée de la Loire compris entre Montsoreau et Saumur, toutefois il semble avoir été moins stable que sur les berges, vraisemblablement du fait des vicissitudes liées aux inondations. En 1480, plusieurs îles de Loire qui relèvent de la seigneurie de Montsoreau sont dites habitées, mais il ne semble pas que ces habitations soient alors localisées sur les îlots qui constituent de nos jours l'Île-au-Than et les bâtiments en élévation les plus anciens repérés ne sont ici pas antérieurs au XVIIe siècle. Il est possible que dans ce secteur ce ne soit pas avant les XVIe-XVIIe siècle que l'on puisse établir un habitat continu jusqu'à nos jours. La carte de Cassini, vers 1750, atteste grossièrement de la présence de deux écarts dans l'Île au Than, mais une carte dressée en 1755 montre plus précisément l'existence d'une série de bâtiments alignés dans la partie est de l'île qui correspond cette fois-ci clairement au secteur aujourd'hui bâti.
La famille Tan n'est pas ainsi parmi les plus anciennement possessionnée dans ces îles, mais il semble que lorsque semble se fixer le toponyme, avant le début du XIXe siècle, elle soit installée au coeur de l'écart, là où l'on trouve plusieurs de ses membres, autour du carrefour des actuelles rues du Port et des Mariniers.
En 1813, le cadastre napoléonien permet de comptabiliser 16 maisons alors habitées et plusieurs autres qui, ruinées ou désaffectées, le furent antérieurement. Les habitants y sont cultivateurs ou mariniers, voire vanniers. À cette date, l'habitat s'égrène sur quatre sites, chacun disposant d'un accès public à la Loire, point d'eau pour les hommes comme pour le bétail, mais aussi accès au fleuve pour les mariniers et pêcheurs. Dans la partie ouest de l'écart, le principal noyau habité compte sept foyers, autour du carrefour formé par les actuelles rues du Port et des Mariniers. Presque dans la continuité de ce premier groupe, un peu plus à l'est, on trouve trois autres foyers. Presque 150m plus loin se concentrent cinq maisons et leurs dépendances agricoles. Enfin, 250m plus à l'est encore, à l'extrémité montsorélienne de l'Île au Than, se trouve, seule, la maison dite du Goulet. Les plus anciens recensements manquent, mais on peut établir la population de ce secteur à environ 80 à 90 personnes au début des années 1840. Très vite, cependant, la population décline : on note 74 habitants en 1856, une quarantaine en 1879, puis 46 en 1891, 36 en 1901, 21 en 1906, 19 en 1926 et 8 en 1936. Si la population communale de Montsoreau baissa dans le même temps, le dépeuplement est donc ici largement plus important.
Il faut probablement y voir la conjonction de plusieurs facteurs : le recul de l'activité agricole, la fin de la marine de Loire et peut-être aussi les effets des crues dévastatrices comme celles de 1843, 1856, 1866 et 1910. Cette dernière est sans doute à l'origine de la destruction de six maisons, peut-être déjà abandonnées, dans les années qui suivent.
Au milieu du XXe siècle, bon nombre des maisons sont donc délaissées, voire ruinées. Mais l'essor de la villégiature, qu'attirent ici la beauté du paysage fluvial et la vue sur les bourgs de Candes-Saint-Martin et Montsoreau, marque toutefois depuis les années 1950-1970 un renouveau du peuplement, du moins saisonnier, et la plupart des maisons encore en élévation sont dès lors restaurées.

3. L'Île-au-Than et Montsoreau : entre isolement et rattachement.

Le seigneur de Montsoreau avait, au Moyen Âge, le droit de déclarer siennes les îles et grèves qui se trouvaient ou se formaient dans l'étendue de la Loire qui relevait de sa suzeraineté et de même les îlots qui forment l'actuelle Île-au-Than dépendaient de la paroisse de Saint-Pierre de Rest. En 1812, lors de l'établissement du procès-verbal de délimitation

communale, l'Île au Than dite alors Île de Montsoreau forma donc naturellement une enclave de la commune en rive nord de la Loire.
Le fleuve forme toutefois une limite, voire un obstacle pour les habitants de l'Île-au-Than, isolés de leur chef-lieu administratif. Entre bac, crues, embâcles et débâcles, les contraintes que le fleuve fait peser sur les communications entre les deux rives sont même perçues comme une fatalité de plus en plus insupportable pour bon nombre d'entre eux, au point que certains formulent en 1831 une première demande de rattachement à l'une des deux communes voisines de la rive droite, Varennes-sur-Loire (49) ou Chouzé-sur-Loire (37) lesquelles, déjà très vastes, ne sont pas intéressées.
Il faut attendre, semble-t-il, la violente crue de la mi-janvier 1843, consécutive à une rapide montée des eaux de la Vienne, pour que surgisse un débat qui agita de manière récurrente la vie de la commune jusqu'à la fin du XIXe siècle. Le 5 février de cette même année, en effet, certains habitants de l'Île au Than signent une pétition pour être rattachés à la commune de Varennes-sur-Loire, arguant du danger encouru par leurs enfants lors de leur traversée en bac, mais aussi des difficultés quotidiennes rencontrées pour se rendre à Montsoreau à l'occasion de la moindre démarche administrative ou pour pouvoir participer à la vie du village. Parmi les propriétaires de biens fonciers de l'Île, certains habitent Varennes ou Chouzé et apportent un soutien actif à ce projet. Les années qui suivent voient ainsi se succéder pétitions et contre pétitions, décisions ajournées, pressions, tensions entre les trois conseils municipaux, recours auprès des autorités préfectorales, enquêtes publiques, expertises et rapports, le tout exacerbé par une succession de crues dévastatrices. Si le souhait d'un rattachement à Chouzé est rapidement abandonné, Varennes-sous-Montsoreau qui dans ces mêmes années devient Varennes-sur-Loire reste très attractive pour l'Île au Than. En définitive, l'enclave reste montsorélienne, les arguments déployés par la mairie et la Préfecture emportant l'adhésion des commissions décisionnaires : céder pourrait inciter d'autres communautés enclavées du val de Loire à agir de la sorte, ce qui contribuerait à trop de désordre administratif. Par ailleurs, Montsoreau, commune petite et peu peuplée ne peut se permettre de perdre ce territoire et cette population de contribuables au risque de ne pas pouvoir mobiliser d'impositions suffisantes pour tout projet d'investissement. D'un point de vue topographique, il est enfin rappelé qu'en cas de crue, l'Île en redevient une et est tout aussi isolée de Varennes ou Chouzé que de Montsoreau, le professionnalisme des passeurs du bac qui les relie à ce dernier bourg étant même plus à même d'assurer leur sécurité que les mauvaises liaisons qui, au nord, peuvent se faire à travers le bocage vers la route de la levée.
Le statu quo est donc décidé, mais les décennies suivantes sont marquées de la crainte de voir se ranimer le débat, notamment dans les années 1870-1880 et surtout lorsqu'il est question d'ériger un pont sur la Loire que les habitants de l'Île-au-Than souhaitent voir construire au plus près de leur écart. C'est vraisemblablement la construction de ce pont, offrant une liaison terrestre entre les deux rives en 1917, l'amélioration des moyens de communication et la baisse du nombre d'habitants concernés qui contribuèrent à la dissipation du litige.

Période(s) principale(s) : Temps modernes, Epoque contemporaine
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Camus ()

Description

L'Île-au-Than relève d'un ensemble plus important qui comprend aussi des terres et des écarts relevant des communes de Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire) et de Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), et qui forme une entité géographique propre, située en rive nord de la confluence Loire-Vienne et faisant entièrement partie du lit majeur de la Loire, séparée de la vallée de l'Authion par la Grande levée d'Anjou, au nord.
Constitué d'anciens îlots aujourd'hui assemblés, le secteur de l'Île-au-Than forme un espace qui n'est plus séparé du reste des terres situées en deçà de la route de la levée que par une annexe de Loire, la Boire du Chêne, devenue très étroite, voire en eau seulement quelques mois dans l'année.
L'organisation des sols cultivés voit s'opposer deux types de parcellaires. On observe ainsi, comme c'était déjà plus nettement encore le cas sur le plan napoléonien et visiblement aussi sur la carte de 1755, un premier ensemble, constitué de terres cultivées en céréales, qui occupent les secteurs les plus hauts au coeur des anciens îlots, divisés en labours sous forme de très étroites lanières perpendiculaires à l'axe des îles. Un second ensemble, le plus souvent dans des secteurs de moindre altitude et en zone plus humide, est constitué de champs plutôt quadrangulaires ou en lanières plus larges, à usage de pâtures, voire de prés. Autour de ces ensembles, le cadastre napoléonien et, dans une moindre mesure, le découpage cadastral actuel montrent aussi que de plus étroites parcelles dessinent le tracé des anciens bras d'eau qui séparaient les îlots. Plus humides et plus encaissés, ces espaces interstitiels sont souvent perceptibles dans le paysage contemporain, car ils accueillent fréquemment une végétation plus proliférante qui forme des haies dont les alignements témoignent de l'ancien paysage insulaire. Ce maillage bocager différencie totalement ce secteur du reste du paysage agraire de Montsoreau, pour s'approcher davantage de ce que l'on connaît dans le Véron, en Touraine voisine, voire dans les campagnes du Val d'Authion lorsque les remembrements n'ont pas sévi.
La presque totalité des parcelles se trouve au-dessus de la cote altimétrique des 30 mètres et échappe aux hautes eaux ordinaires. Toutefois, les sites habités se concentrent sur des microreliefs, ou « montils », au-dessus des 32 mètres, qui s'alignent parallèlement au fleuve juste au nord de l'actuelle rue du Port. Les maisons sont ainsi juchées sur ces tertres naturels souvent renforcés et rehaussés artificiellement, qui permettent d'échapper aux crues plus importantes en ce secteur que le tracé de la Grande Levée d'Anjou a laissé aux divagations de la Loire. Les crues les plus catastrophiques sont issues de la conjonction d'une crue de Loire et d'une crue de Vienne, aucun des deux cours d'eau ne pouvant alors amortir la

montée des eaux de l'autre. Du fait de la topographie, le gonflement du fleuve se traduit par un submergement des parcelles situées au nord de l'écart, entre la levée et l'Île-au-Than, isolant celle-ci : les maisons sur montils sont donc les derniers points qu'atteignent les eaux.
Cette ligne de montils est discontinue, ce qui a contribué à une organisation de l'espace séquencée : le cadastre napoléonien, en 1813, figure quatre groupes de maisons, égrenés sur ces points hauts le long de la rue du Port. Les maisons sont toutes édifiées selon un axe parallèle au fleuve, sans doute pour offrir une moindre résistance au courant en cas de crue majeure. Chacun de ces petits noyaux agglomérés dispos d'un accès public à la Loire, sous forme d'un chemin qui descend en pente douce vers les eaux, perpendiculairement au lit du fleuve.
Il est à noter que le risque d'inondation, renforcé en ce secteur non protégé par la levée de Loire, se traduit dans le paysage bâti de l'Île au Than par la présence plus fréquente ici qu'ailleurs à Montsoreau de repères de crues. Ces marques sont tracées le plus souvent sur les murs de clôture ou de maisons qui bordent la rue du Port, comme autant de preuves de l'opiniâtreté des habitants et de la résistance de leur demeure face au fleuve. Si certains bâtiments sont plus anciens, les repères que l'on trouve ici ne remontent souvent pas plus haut que le milieu du XIXe siècle. On les voit répétés à plusieurs adresses : au 5 (1843, 1866, 1872, 1936), au 11 (1856, 1866, 1872, 1910, 1936, 1977), au 25 (où ce sont peut-être des blocs en remploi : 1843, 1872) et au 35, rue du Port (22 décembre 1982).
Pâtures, prairies humides et terres cultivées ont vu là s'épanouir un bâti très minoritaire ailleurs à Montsoreau, mais commun à une large part du val de Loire, orienté vers le labour et l'élevage. D'une manière générale, la maison type de l'Île-au-Than, est en rez-de-chaussée avec toit d'ardoise à deux pans. Construite en tuffeau, elle est souvent dotée d'un solin de calcaire dur, qui isole le bas des murs et voit au XIXe siècle se généraliser la pierre de taille en façade. Le comble à surcroît, destiné au stockage, est accessible le plus souvent par un petit escalier droit extérieur qui mène à porte haute pendante formant lucarne latérale couverte en appentis. Les cheminées sont particulièrement amples, sans doute pour lutter contre l'humidité en bord de Loire. À la maison sont associées des dépendances (étable, remise, grange et fenil), qui s'ordonnent autour d'une cour ou le plus souvent flanquent la demeure (en prolongement ou en partie postérieure) formant alors un seul bloc bâti. Il semblerait que certaines dépendances, en partie antérieure des propriétés, aient servi de hangar à bateau. Ces maisons présentent toutes leur façade principale au sud, mais disposent aussi d'une porte en partie postérieure qui ouvre sur le flanquement des dépendances ou l'arrière-parcelle. Aucune maison n'y est aujourd'hui antérieure au XVIIe siècle et l'essentiel du bâti date du XVIIIe et surtout du XIXe siècle.
Des aménagements portuaires, avec quais et cales en long, mis en place au cours du XIXe siècle, ponctuent les berges, depuis le Goulet, en amont, jusqu'aux abords du Port de Montsoreau, en aval.

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Hors des grands axes de circulation et peu perceptible depuis la levée de la rive nord, dont il est isolé par des terres, bois et haies, l'écart de l'Île-au-Than offre un paysage des plus agréables de la confluence Loire-Vienne, disposant d'une des plus belles vues sur les bourgs de Montsoreau et de Candes-Saint-Martin qui lui font face. Situé en rive droite de la Loire et relevant d'activités agricoles autres que celles du coteau saumurois, l'écart de l'Île-au-Than présente également un habitat où dominent les types architecturaux propres au Val d'Anjou (maison en rez-de-chaussée avec toit à longs pans, flanquée de dépendances agricoles notamment liées à l'élevage) qui diffèrent assez nettement de ceux que l'on observe le long des coteaux de la rive gauche.

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 1 J 4414. **Fonds privés : pièces isolées et petits fonds**. Aveu rendu au roi René d'Anjou par Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (1480).

- AD Maine-et-Loire. 1 M 5 / 12. **Délimitation communale**. Montsoreau. Pièces relatives à la pétition pour distraction de l'Île-au-Than (1843-1858).

- AD Maine-et-Loire. O 767. **Communes : Montsoreau**. Divers, dont procédures, correspondance, délibérations, plan, etc., relatifs à l'Île-au-Than (XIXe siècle).

- AD Maine-et-Loire. 121 S 72. **Cours d'eau et rivières. La Loire**. Service spécial de Loire, dont correspondance, délibérations, plan, etc., relatifs à l'Île-au-Than (XIXe siècle).

- BNF. GE FF- 17578 (RES). **Cartes et plans**. Cartes du cours de la rivière d'Allier depuis Vichy jusqu'à la Loire, celles du cours de la Loire depuis St. Aignan jusqu'au Pont de Cé, qui comprennent la vallée et les bords de ces rivières dont la conservation fait l'objet du département des Turcies et Levées (1755).

Bibliographie

- Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents [CORELA]. **Portrait de Loire. Iconographie du XVIIe siècle à nos jours**. Coiffard éditeur, Nantes, 2004.

Annexe 1

AD Maine-et-Loire. 1 M 5 / 12. **Délimitation communale**. Montsoreau. Pièces relatives à la pétition pour distraction de l'Île-au-Than (1843-1858).
Pétition pour le rattachement de l'Île au Than à Varennes-sur-Loire (5 février 1843).
Île aux Tan, commune de Montsoreau, le cinq février 1843.
à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Monsieur le Préfet,
Les soussignés habitans et biens tenant de la section de l'Île aux Tan, commune de Montsoreau, canton sud et arrondissement de Saumur, viennent appeler votre attention sur les nombreux et graves inconvénients qui résultent de l'incorporation de cette section à une commune dont ils sont séparés par la Loire.
Les inconvéniens de cette nature ont été reconnus de tems immémorial, car il n'est pas à la connaissance des exposans, qu'aucune autre commune ait ainsi son territoire divisé en deux parties par le fleuve.
Sans entrer dans de longs développemens à ce sujet, les exposants se borneront à vous présenter les observations qui suivent.
Il existe ordinairement dans l'Île aux Tan, dix à douze enfants qui fréquentent les écoles, plusieurs se rendent aussi au catéchisme. Le danger que présente pour ces enfants, dont quelques uns n'ont pas plus de sept à huit ans, le passage, en bac, d'un fleuve aussi impétueux que la Loire est un sujet continuel d'inquiétudes pour les parens. Cette nécessité du passage qui entraine une dépense assez forte est en même tems un obstacle à l'assiduité des enfans retenus dans leurs familles, lorsque les eaux de la Loire sont trop élevées ou embarrassées par les glaces.
Après avoir indiqué les obstacles que l'aggrégation de l'Île aux Tan à Montsoreau oppose à l'instruction religieuse et intellectuelle de leurs enfans, les exposans appelleront votre attention, Monsieur le Préfet, sur les circonstances nombreuses de la vie civile dans lesquelles les habitans d'une commune se trouvent en rapport nécessaire avec le chef lieu. Il suffira de vous rappeler la fréquentation des offices, les déclarations de naissance et de décès, les baptèmes, les mariages, les sépultures, la réunion de la Garde nationale, les élections de cette garde et les élections municipales, le paiement des contributions, les déclarations de mutations cadastrales, etc. etc., pour vous faire comprendre combien ces rapports deviennent gênants et dispendieux, lorsqu'il n'existe qu'un bac entre la section isolée et le chef-lieu et aussi, dans certaines circonstances, combien ils peuvent entrainer de danger.
Parmi plusieurs faits qui pourraient être cités à l'appui de ces observations, les exposants n'en rapporteront qu'un seul dont vous saurez apprécier la gravité. Il y a 25 ans environ, un habitant de l'Île aux Tan décédait à une époque où le cours de la Loire était embarrassé, comme cela arrive fréquemment, d'énormes glaçons. Dans l'impossibilité absolue de faire la déclaration et l'inhumation à Montsoreau, il fallut faire dresser l'acte de décès à la mairie de Varennes et procéder à l'inhumation dans le cimetière de cette commune.
On pourrait rappeler des cas semblables remontant à des époques plus ou moins anciennes et dont il importe de prévenir le retour, car ils intéressent au plus haut point les citoyens.
Tous les inconvéniens signalés ci-dessus cesseraient si la section habitée par les exposans faisait partie de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, située sur la rive droite de la Loire, canton nord-est de Saumur. L'Île aux Tan joint dans un assez long intervalle cette commune dont le chef-lieu est peu éloigné. Les habitants de la section sont unis à ceux de Varennes par une ancienne conformité d'habitudes ; presque tous, même, ont des liens de parenté avec de nombreuses familles de cette commune.
Sans souffrir autant que les habitans de la section de l'état de choses actuel, les biens tenant qui sont tous de la rive droite de la Loire (car il est à remarquer que les habitans de Montsoreau ne possèdent rien dans l'île aux Tan) auraient un immense avantage pour tout ce qui se rapporte au paiement des impôts et aux mutations cadastrales, à voir cette section incorporée à la commune de Varennes.

Par ces motifs et autres qui pourront être invoqués ultérieurement, les exposans viennent vous exprimer, Monsieur le Préfet, le vœu formel que la section de l'Île au Tan, dont la population actuelle n'est que de 82 habitans, soit distraite de la commune de Montsoreau pour être réunie à celle de Varennes. Ils vous prient, en conséquence, de vouloir bien, pour arriver à cette réunion que désire la très grande majorité des habitans de la section, provoquer les enquêtes et remplir les formalités indiquées par le titre 1er de la loi du 18 juillet 1837.
Les exposans ont l'honneur d'être avec un profond respect
Monsieur le Préfet
Vos très humbles et obéissants serviteurs [suivent les signatures de 7 propriétaires habitant Varennes et Chouzé et 8 habitants de l'Île au Than].

Illustrations

Vue générale sur l'Île-au-Than et la confluence Loire-Vienne, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900531NUCA

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902399NUCA

L'Île-au-Than. Groupe de maisons.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900532NUCA

L'Île-au-Than. Groupe de maisons, avec voie d'accès public à la Loire, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900534NUCA

L'Île-au-Than. Groupes de maison de l'Île-aux-Mignons et du Goulet, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900533NUCA

L'Île-au-Than. Groupe de maisons de l'Île-aux-Mignons, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900535NUCA

Maison (28, rue du Port). Construite au XIXe siècle du côté sud de la rue du Port, elle fut remaniée au XXe en référence aux résidences de villégiature (toiture débordante en demi-croupe).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902412NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900058NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900059NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900053NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900049NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900057NUCA

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900056NUCA

Maisons des 25 et 28, rue du Port, vues depuis Candes-Saint-Martin.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124900055NUCA

Maison du 35, rue du Port, vue depuis la rue : dépendances d'entrée et corps principal en arrière-plan.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902421NUCA

Maison du 35, rue du Port, vue d'ensemble du bâtiment principal.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902422NUCA

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318 et A 146).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902398NUCA

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318 et A 146).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902400NUCA

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues.

Maison du 35, rue du Port, bâtiment ouest, mur d'entrée, repères de crue :

Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901585NUCA

1856, 1866, 1872 (septembre et octobre), 1936, 1945, 1977, 1982.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902423NUCA

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues. Détail des assises hautes (1866, 1843).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901587NUCA

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues. Détail des assises basses (1836, 1844, etc.).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901586NUCA

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (1).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902395NUCA

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (2).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902396NUCA

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (3).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20114902397NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Montsoreau : présentation de la commune (IA49010823) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Montsoreau
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Montsoreau : présentation de la commune (IA49010823) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Montsoreau

Auteur(s) du dossier : Florian Stalder
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine

Vue générale sur l'Île-au-Than et la confluence Loire-Vienne, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20134900531NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318).

IVR52_20114902399NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than. Groupe de maisons.

IVR52_20134900532NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than. Groupe de maisons, avec voie d'accès public à la Loire, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20134900534NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than. Groupes de maison de l'Île-aux-Mignons et du Goulet, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20134900533NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than. Groupe de maisons de l'Île-aux-Mignons, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20134900535NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison (28, rue du Port). Construite au XIXe siècle du côté sud de la rue du Port, elle fut remaniée au XXe en référence aux résidences de villégiature (toiture débordante en demi-croupe).

IVR52_20114902412NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900058NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900059NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900053NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900049NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900057NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Île-au-Than, depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900056NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons des 25 et 28, rue du Port, vues depuis Candes-Saint-Martin.

IVR52_20124900055NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison du 35, rue du Port, vue depuis la rue : dépendances d'entrée et corps principal en arrière-plan.

IVR52_20114902421NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison du 35, rue du Port, vue d'ensemble du bâtiment principal.

IVR52_20114902422NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318 et A 146).

IVR52_20114902398NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Rangée de maisons du XVIIIe siècle, remaniées (3, chemin des Mariniers, cadastre 2011 A 318 et A 146).

IVR52_20114902400NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues.

IVR52_20124901585NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison du 35, rue du Port, bâtiment ouest, mur d'entrée, repères de crue : 1856, 1866, 1872 (septembre et octobre), 1936, 1945, 1977, 1982.

IVR52_20114902423NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues. Détail des assises hautes (1866, 1843).

IVR52_20124901587NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Portail du 5, rue du Port, avec repères de crues. Détail des assises basses (1836, 1844, etc.).

IVR52_20124901586NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (1).

IVR52_20114902395NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (2).

IVR52_20114902396NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue sur Candes-Saint-Martin depuis l'Île-au-Than (3).

IVR52_20114902397NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation